ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question au Gouvernement n° 2455

Texte de la question

RÉFORME DES RETRAITES

M. le président. La parole est à M. Daniel Paul, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Daniel Paul. Monsieur le Premier ministre, vous prétendez imposer un recul généralisé de l'âge de départ à la retraite,...

M. Patrick Roy. Hélas !

M. Daniel Paul. ...pénalisant les salariés les plus précaires, ceux qui exercent les métiers les plus pénibles, privant la majorité des travailleurs d'une retraite pleine et entière, vous voulez faire payer principalement les salariés tout en protégeant une caste de nantis qui se gavent de produits financiers, de dividendes, de bonus et de stock-options ; vous avez refusé toute négociation et, alors que votre gouvernement est en sursis, vous entendez passer en force au Parlement tandis que nos compatriotes manifestent, par millions, contre votre projet - une délégation de notre groupe rejoindra d'ailleurs, tout à l'heure, la manifestation.

Votre mépris pour la démocratie et pour le peuple est intolérable ! Il témoigne de votre volonté, sous surveillance du MEDEF et des agences de notation, d'en finir avec le socle social bâti à la Libération ! Ainsi, après celles de 1993 et de 2003, la réforme de 2010 serait une nouvelle étape dans la casse de la retraite par répartition pour pousser les salariés vers un système par capitalisation. C'est le fond même de votre projet,

Les députés communistes, républicains, citoyens, ultramarins et du parti de gauche ont déposé une texte de loi qui vise, au contraire, à garantir le financement du droit à la retraite à 60 ans. Notre pays en a les moyens : cela passe par une autre répartition des richesses, une véritable politique de l'emploi, l'augmentation des salaires et la décision de faire cotiser tous les revenus financiers, stock-options, participations et bonus, au même niveau que les salaires. Durant l'été, nos propositions ont reçu plus de 100 000 signatures, que nous allons vous remettre.

La retraite, c'est un enjeu de société. Allez-vous donc entendre la colère de notre peuple face à votre projet économiquement inadapté et socialement injuste ? Allez-vous enfin ouvrir de vraies négociations pour garantir le financement du droit à la retraite à soixante ans ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur plusieurs bancs du groupe SRC.)*

M. le président. La parole est à M. Éric Woerth, ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique.

M. Éric Woerth, *ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique*. Monsieur Paul, il n'y a nul mépris dans les propositions du Gouvernement, ni dans l'attitude ni dans la méthode, malgré ce que vous dites. À travers cette réforme, le Premier ministre l'a affirmé à plusieurs reprises, nous avons souhaité développer une concertation extraordinairement intense. *(Exclamations sur les bancs des groupes GDR et SRC.)*

M. Daniel Paul. Non !

M. Éric Woerth, *ministre du travail.* Il ne faut pas jouer avec les mots. On a parlé de négociation, mais j'ai indiqué très clairement aux syndicats que nous ne pouvions pas être dans un strict processus de négociation à partir du moment où il y avait au préalable un rejet absolu de toute mesure d'âge. Si on nous dit : " D'accord pour réformer les retraites, mais il ne faut pas toucher à l'âge ", il est difficile de se parler. Nous en avons convenu avec les partenaires sociaux, entamant dès lors des discussions extraordinairement fortes, intenses et approfondies sur tous les sujets.

Nous intégrons la pénibilité dans ce texte.

M. Jean Glavany. Non, il s'agit de l'invalidité !
M. Éric Woerth, *ministre du travail.* Sans doute pas assez selon vous, monsieur Paul, mais nous l'introduisons à un niveau probablement jamais atteint en Europe. *(Protestations sur de nombreux bancs des groupes SRC et GDR.)* Aucun lien n'est établi entre la pénibilité et la retraite dans un autre pays. Certes, il y a des liens entre la pénibilité et les régimes d'incapacité ou d'invalidité, mais pas avec les régimes de retraite. Pour la première fois, un gouvernement va établir un lien entre la pénibilité, due à l'exposition à des facteurs de risques, et la retraite, offrant ainsi la possibilité aux salariés concernés de prendre leur retraite à 60 ans.
Le fond de notre réforme consiste bien à préserver et à consolider le système par répartition, dans lequel les actifs d'aujourd'hui payent les retraites des retraités d'aujourd'hui, dans le cadre d'un système de solidarité. Tel est le coeur de notre réforme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : M. Daniel Paul
Circonscription : Seine-Maritime (8e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2455
Rubrique : Retraites : généralités
Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique
Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 septembre 2010
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 septembre 2010